

**5 - Administration générale**

**Sociétés d'économie mixte locales (SEML)  
Rapport d'activités 2013**

**Rapport n° CG/2014/59**

**Service Chef de file :**

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le rapport d'activités 2013 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département détient une partie du capital.

Le Département du Bas-Rhin est actionnaire et représenté dans différentes sociétés relevant de l'économie mixte, à savoir : ALSABAIL, CTS, SAMINS, SERS, SFMAP, SIBAR.

Les Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) et leurs administrateurs, mandants des collectivités locales, sont soumis, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (titre 2ème relatif aux SEML), à diverses obligations dont la communication des rapports annuels présentés à la collectivité actionnaire aux fins d'information, d'examen et d'approbation.

Tel est l'objet du présent rapport qui contient en annexes, pour chacune des sociétés, une note de synthèse retraçant l'activité de la société au cours de l'exercice 2013, les éléments concernant la composition du capital social et du conseil d'administration, ceux relatifs au bilan et au compte de résultat simplifié de l'exercice, ainsi que les perspectives de la société. Les éléments du bilan 2013 et les perspectives pour 2014 ont été transmis au Département par les SEML elles-mêmes.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a émis, lors de sa dernière réunion, un avis favorable concernant le présent rapport et ses annexes qui lui sont jointes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve, avec ses annexes jointes à la présente délibération, le rapport d'activités 2013 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département détient une partie du capital, à savoir : ALSABAIL, CTS, SAMINS, SERS, SFMAP, SIBAR.*

Strasbourg, le 19/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL

